Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 132 (1987)
Heft: 2

Artikel: La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans : au sommaire du No 2-1947
Autor: Ludwig, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344755

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans

Au sommaire du N° 2 – 1947

- *La liaison artillerie-infanterie, capitaine P. Monnet*
- *L'esprit de l'armée (fin), major P. de Vallière*
- *Les préparatifs militaires de Vaud contre Berne en 1814-1815 (suite), capitaine EMG G. Rapp*
- *L'histoire militaire, premier-lieutenant A. Ludwig*
- *Bulletin bibliographique*

Texte choisi

(...) De l'étude d'un fait se présentent un seul ou bien plusieurs témoignages. S'il est unique sa valeur est petite: «testis unus, testis nullus». S'ils sont plusieurs, ou bien ils ont une source unique, ou bien nous avons à faire à des témoignages différents. Leur valeur dépend alors de leur concordance. Sinon l'historien a le devoir de rechercher celui qui est vrai.

Des documents aussi, il faut faire la critique. La critique externe permettra de poser le problème de l'authenticité. Le document peut avoir été fabriqué de toutes pièces. Il faut voir si son état est bien le primitif. Combien d'ouvrages grecs et latins ont-ils été déformés par les moines? La critique de restitution consistera donc à replacer le texte dans son état primitif. Au moyen âge, on écrivait en lettres capitales et on ne séparait pas les phrases. Il peut se glisser dans ces textes des lettres et même des mots qui ne sont pas de l'auteur. Un copiste inattentif peut, en transcrivant le texte, copier des lettres et même des phrases appartenant au commentaire en marge. Il importe ensuite de fixer la provenance des documents. On attribue à certains auteurs des ouvrages qu'ils n'ont probablement jamais écrit. L'exemple du cinquième livre de Pantagruel, attribué à un auteur continuateur de Rabelais, est typique.

Vient la critique interne des documents, à son tour aussi indispensable. Son objet consiste dans la détermination du sens exact du document. C'est donc une critique d'interprétation. Avant tout, il faut établir le sens exact du texte et savoir ce que l'auteur a voulu dire. Ce travail peut devenir très difficile quand on a affaire avec un texte ancien. L'historien doit se baser sur des règles, notamment le contexte. Un texte n'a pas une valeur absolue, c'est pourquoi une citation isolée n'a qu'une valeur relative.

Une autre règle est celle que l'historien doit appliquer pour discerner le sens réel du sens littéral. Un écrivain

peut parler par images. Il ne faut donc pas prendre la métaphore au pied de la lettre. Les monuments aussi peuvent être métaphoriques. Tous les documents sont des fruits d'idées, de pensées. L'historien doit chercher par l'imagination la provenance de ces idées de l'écrivain du document étudié. C'est en cela que l'histoire est un art qui veut avant tout être une science.

L'histoire veut aussi classer les faits et cela de diverses façons; par l'ordre chronologique dans le temps, et par leur nature. Cette classification est légitime et nécessaire. Elle renferme cependant quelque chose d'arbitraire pour conférer à l'histoire le titre de science, mais ce n'est là qu'une opération préliminaire à l'explication des faits. Il y a donc une explication des faits historiques possible, un événement ayant des causes multiples. Il est ainsi impossible d'étudier le rôle de Napoléon sans faire appel à son intelligence.

Le fait historique doit être défini et il faut le distinguer du fait non historique. Un fait historique a une influence sur les événements actuels et futurs. Dans ce travail de reconstitution, l'historien procédera par analogie. Il n'est donc pas si faux de dire que l'histoire est un éternel recommencement. L'historien comparera un homme, un événement à un autre homme, à un autre événement similaire. L'historien ne peut guère exercer son observation sur le passé qu'en se basant sur le présent. Il doit alors bien se garder des analogies superficielles. Il porte aussi des jugements. Louis XIV, pour ne pas prendre des exemples plus récents, est jugé tantôt comme un grand roi, tantôt aussi comme un despote qui a fait le malheur de son peuple. Un jugement objectif suppose alors l'impartialité. Cette impartialité est d'autant plus difficile à cultiver que les faits se rapporteront au vivant. Dans ce sens, Fustel de Coulanges remarquait justement que l'histoire ressemble à une véritable assemblée politique.

Ces recherches historiques ont donné naissance à des hypothèses désignées sous le nom un peu ambitieux de philosophie de l'histoire.

Hegel part du principe que le monde évolue conformément aux lois d'une logique inflexible; il ne laisse aucune part à la liberté et à la dignité humaine et trouve que la force prime le droit puisqu'elle en triomphe. Cette théorie se base moins sur l'examen des faits que sur des conceptions à priori.

Une autre doctrine, celle du matérialisme historique (Karl Marx), soutient que les causes qui forment ou détruisent un régime social sont de nature matérielle et économique. En supprimant les facteurs psychiques (la conscience, la pensée), cette théorie matérialiste s'insurge contre le bon sens. Selon cette doctrine, en effet, tout, dans notre conscience, s'expliquerait par les conditions matérielles de l'existence; les phénomènes politiques, religieux, moraux, ne seraient que des reflets, des épiphénomènes de l'activité économique des sociétés.

Jean Jaurès montre par contre que la conception matérialiste et la conception idéaliste de l'histoire «se confondent en un développement unique et indissoluble», parce que, dit-il «si on ne peut abstraire l'homme des rapports économiques, on ne peut pas non plus abstraire les rapports économiques de l'homme et l'histoire, en même temps qu'elle est un phénomène qui se déroule selon une loi mécanique, est une aspiration qui se réalise suivant une loi idéale».

Les pensées de Vinet, qui nous dit ce qui suit, sont plus applicables à l'histoire militaire: «Qui consultera l'histoire apprendra d'elle qu'aucune puissance n'a été, à la longue, puissante contre le droit. Les gouvernements peuvent tout pour la justice et ne peuvent rien contre elle. On peut, à la vérité, remporter sur le droit des victoires passagères; mais ces triomphes d'un jour ne peuvent séduire que des esprits légers; le véritable homme d'Etat porte plus loin ses vues; il travaille pour l'avenir, il compte avec les siècles et, à défaut d'un respect vertueux pour le droit, la sagesse l'avertit que rien ne peut durer que ce qui repose sur les bases immuables de la raison, du droit et de la nature.» Pour nous, l'homme d'Etat ici serait l'historien militaire.

L'histoire militaire est sûrement la plus près de la vérité et, par conséquent, de ce qui veut s'appeler une science. L'histoire politique, religieuse est l'objet des passions, des idées et des sentiments souvent très personnels. L'histoire militaire, basée en majeure partie sur des documents écrits dignes de foi car imprégnés d'un esprit spécifiquement droit et discipliné, nous donne la faculté de nous approcher le plus possible du vrai. En outre, une histoire militaire, de quelque pays qu'elle soit, ne sera jamais élaborée par un seul homme, mais par plusieurs, ce qui nous permet, là encore, d'avoir la persuasion de toucher la vérité. Un exemple en est l'histoire militaire suisse, édition 1915, élaborée par ordre du Chef de l'Etat-major de l'Armée et sous la conduite d'un officier supérieur avec la collaboration des historiens suisses.

Plt André Ludwig